



Centre Communal d'Action Sociale

Signalisation directionnelle d'information

Renaturation du Stillbach et du Bitzenbaechel



Sur les réseaux



www.still-info.fr



commune de Still



commune de Still

Horaires de la Mairie

Du mardi au vendredi de 8h00 à 12h00

Le samedi de 8h00 à 11h00

Fermée le lundi

Tél : 03 88 50 00 33

accueil@mairiedestill.fr

SOMMAIRE

VIE MUNICIPALE 2

TRAVAUX 6

INTERCOMMUNALITÉ 8

COMMUNICATIONS 9

HISTOIRE 10

ENVIRONNEMENT 13

DANS LA PRESSE 14

VIE ASSOCIATIVE 15

VIE DES ÉCOLES 19

ÉTAT CIVIL 20

CONSEIL MUNICIPAL 21



Chères Stilloises, Chers Stillois,



Les élections municipales de mars dernier ont été l'occasion pour vous de nous renouveler votre confiance, et je tiens à vous exprimer ici toute notre gratitude pour votre participation et pour le soutien que vous nous avez apporté. Nous étions les seuls candidats en lice, est-ce un signe de satisfaction quant à la qualité de notre action, ou une crainte d'exercer la fonction de maire en raison des défis croissants liés à la fonction de plus en plus exigeante et complexe ? Toujours est-il qu'une chose est certaine : nous nous engageons à mettre en œuvre notre programme et à vous associer davantage à la vie de la commune tout au long de ce mandat.

En ce début d'été, je tiens à partager avec vous quelques réflexions sur la vie de notre commune, qui continue de s'animer au rythme des saisons et de vos engagements. Juin est un mois charnière : les projets lancés au printemps, validés par le vote du budget en conseil municipal, commencent à prendre forme, et en parallèle, l'été s'annonce riche en animations et en rencontres.

Grâce à votre mobilisation et à l'implication des membres du conseil municipal, les fêtes, les marchés estivaux et les activités organisées par nos associations connaissent un succès grandissant. Ces moments de partage renforcent le lien social qui fait la force de notre village. Aussi, je vous invite à consulter le programme des événements dans ce numéro, sur notre site internet et sur les réseaux sociaux de la commune.

Notre situation financière reste saine, mais nous devons demeurer vigilants pour garantir la pérennité de nos services publics et de nos projets, tout en évitant d'alourdir la charge fiscale des ménages.

Côté travaux, le déplacement et le remplacement de la chaudière au fioul de la salle des fêtes par un système à pellets a débuté et se poursuivra sur trois mois environ selon le calendrier prévu.

Par ailleurs, les travaux de renaturation de la zone humide dite du «Zehmatt», située à la confluence entre le Stillbach et le Bitzenbaechel, sont désormais achevés. Des améliorations régulières seront cependant apportées au site pour en optimiser la qualité, notamment avec l'ajout de bancs, de tables ainsi que de panneaux pédagogiques.

Enfin, pour finir, je souhaite saluer le travail remarquable de nos agents communaux, de nos bénévoles et de nos partenaires, qui œuvrent chaque jour pour que Still reste un lieu où il fait bon vivre.

L'été sera l'occasion de nous retrouver et d'échanger, aussi je vous souhaite à toutes et à tous de belles journées estivales.

Le Maire

Alexandre Gonçalves

Directeur de la publication :
Alexandre Gonçalves, Maire de STILL

Réalisation :
Michèle Poix, Bruno Helbert, Nicolas Fernandez,
Alexandre Gonçalves, Camille Flicker.

Photo de couverture :
Mairie de Still - Michèle Poix

DATES A RETENIR

- 21 Juin : Fête de la Musique Municipale
- 13 Juillet : Fête nationale
- 23-25 août : Messti



Nous avons été reconduits pour un second mandat lors de l'installation du conseil municipal, le vendredi 20 mars et quelques jours plus tôt le 15 mars par votre vote et nous vous en remercions sincèrement. Pour mener à bien notre projet le maire sera entouré d'une équipe de cinq adjoints et deux conseillers délégués, sans oublier les onze conseillers municipaux.

Ohrel Chantal
Lux Carine
Nevers Gilles
Stéphane Mazars
Eyder Raphaël
Siegel Bertrand

Hauquin Audrey
Pascual Thomas
Guthmann Emilie
Prampart Laura
Jacobs Juliette

CÉRÉMONIE DU 8 MAI

Les cérémonies du souvenir demeurent toujours des moments particulièrement forts dans la vie de notre commune.

Ce jeudi 8 mai 2026, nous nous sommes une nouvelle fois réunis, unis dans le silence et la solennité, pour rendre hommage à toutes celles et ceux qui ont perdu la vie durant la Seconde Guerre mondiale.

En présence de la Musique Municipale, dont les notes graves ont résonné dans l'air, du corps des sapeurs-pompiers, de la chorale, des anciens combattants, ainsi que des enfants de l'école élémentaire accompagnés de leur enseignante et de leurs parents, cette cérémonie commémorative a été marquée par plusieurs temps forts empreints d'émotion et de recueillement.

Les enfants, par leur présence et leur innocence, ont apporté une lumière particulière à cet hommage. Ils ont notamment offert un moment particulièrement touchant en lisant, d'une voix claire et émue, un poème de Marie Bonnot, rappelant à tous l'importance de transmettre cette mémoire aux générations futures.



Hubert Widloecher

Travaux et personnel communal

Chantal Sittler

Affaires sociales

Mélanie Moré-Désiré

Affaires scolaires et petite enfance

Nicolas Fernandez

Vie associative et culturelle

Stéphane Lachenal

Environnement et espaces vert

Bruno Helbert

Conseiller délégué au patrimoine

Michèle Poix

Conseillère déléguée au Still Info



Pas moins de six dates avaient été proposées aux habitants de Still du 8 novembre 2025 au 21 avril 2026. C'est toujours un moment agréable pour les élus et volontaires de se mettre à disposition lors de ces matinées du samedi afin d'accueillir ceux qui font usage de ce service. Nous avons eu toutes les météo possibles et imaginables mais rien ne nous a démotivé à assurer les permanences pour lesquelles nous nous étions engagés.

Nous, élus, qualifions ces moments de rencontres intéressantes et utiles afin de rester au contact avec les habitants et d'échanger ainsi quelques mots avec eux. Nous avons eu régulièrement de 20 à 25 passages en moyenne et un pic dans la matinée du 21 mars avec pas moins de 46 passages, un record jusqu'à présent. Ce service est apprécié par les habitants pour des raisons de proximité.



Bilan de l'opération Déchets Verts 2025 - 2026



Le broyage a lieu en fin de campagne par une entreprise spécialisée. Avec le temps, le compost ainsi obtenu est utilisé par les services municipaux pour alimenter nos espaces verts en nutriments.

Nous réfléchissons également à proposer à ceux qui déposent des déchets verts de récupérer, dans des quantités raisonnables et à des fins personnelles, une certaine quantité de compost. Nous communiquerons plus précisément ultérieurement sur le sujet.

A vos agendas :

Voici les 3 prochaines dates de dépôts des déchets verts qui auront lieu les samedis :

24 octobre - 21 novembre et 12 décembre 2026.

Comme de coutume, une signalisation sera mise en place et les membres du conseil municipal vous y accueilleront.

Le "Club de l'amitié" au PÉRISCOLAIRE et à l'Institut des Aveugles



Le 15 avril dernier, le **"Club de l'amitié"** a rencontré les **résidents de l'Institut des Aveugles**. Les référents nous avaient concocté une séance d'initiation à la poterie ; plusieurs objets ont été confectionnés, qui après cuisson iront agrémenter le "Parcours sensoriel", qui se trouve dans la cour de l'établissement.

Après un goûter pris avec les résidents, nous sommes repartis très heureux de cet échange.

Dans le cadre du partenariat entre le **"Club de l'amitié"**, le **périscolaire** et l'**Institut des Aveugles**, le "Club de l'amitié" s'est rendu le 15 mars dernier, passer un après-midi récréatif avec les enfants du périscolaire de 14 h à 17 h. Nous avons été reçus par l'équipe des animateurs pour une séance de bricolage, sur le thème de Pâques, suivi d'un goûter avec les enfants. Tout ce petit monde a été ravi de ce bel après-midi passé en bonne convivialité.



Qu'est-ce que le CCAS ?

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public de la commune, spécialisé dans les actions sanitaires et sociales. Présidé par le maire et une adjointe, Chantal Sittler, il est administré par un conseil composé de :

- 5 membres du Conseil Municipal : Chantal Sittler, Mélanie Moré-Désiré, Émilie Guthmann, Carine Lux, Juliette Jacobs
- 5 représentants extérieurs : l'Institut des Aveugles de Still, Saint-Vincent-de-Paul de Mutzig, Servir de Molsheim, Caritas de Molsheim et Maurice Boehler.

Ses missions : solidarité et accompagnement

Le CCAS a pour vocation d'accompagner les habitants de Still confrontés à des difficultés financières ponctuelles. Chaque demande est étudiée par une assistante sociale du secteur, et l'adjointe aux affaires sociales puis soumise au conseil d'administration pour déterminer le montant de l'aide accordée.

CCAS de Still - Présentation de Caritas Molsheim

L'équipe CARITAS MOLSHEIM fait partie du réseau CARITAS - Secours Catholique.

Notre équipe existe depuis 2001, compte 32 membres qui ont accompli 2000 heures de bénévolat et apporté leur aide à 200 personnes en 2025.

Nos permanences d'accueil ont lieu les 2^e et 4^e jeudis du mois, 3 rue du Général Streicher à Molsheim. Les personnes accueillies nous sont adressées sur dossier établi par les assistantes sociales du secteur qui font un bilan complet de leurs ressources et dépenses.

Les aides sollicitées peuvent revêtir différentes formes : aide au paiement du loyer, règlement de charges ES ou gaz, aide alimentaire sous forme de bons d'achat, matériel scolaire pour les enfants, etc...

17 bénévoles assurent l'accompagnement à la scolarité, tous les mercredis hors vacances scolaires dans notre local pour les collégiens, au domicile des parents pour les enfants du primaire. Au total environ 25 jeunes sont suivis par année scolaire.

Financement

Le budget du CCAS est alimenté chaque année par la commune et soumis au vote de son conseil d'administration. En 2026, le Conseil a alloué 8 500 € au CCAS pour financer ses actions.

Le CCAS soutient également les organismes à vocation sociale en leur attribuant des subventions. En 2026, il a ainsi versé 400€ aux associations qui siègent au conseil et 1100 € à des associations qui accordent de l'aide alimentaire d'urgence :

- Saint Vincent de Paul de Mutzig
- Epicerie « Grain de sel » de Molsheim
- Caritas Molsheim
- Les Restaurants du Cœur de Wasselonne
- La Croix Rouge de Molsheim
- Secours populaire à Mutzig

Le CCAS est là pour vous aider. Pour toute question ou demande, rapprochez-vous de la mairie ou de Chantal Sittler.

Plusieurs activités sont prévues pour les enfants : accueil en familles de vacances, camps d'été pour les adolescents, sorties et activités sportives.

Pour valoriser les talents des familles, différents ateliers sont proposés tels « Cuisine du Monde » ou du bricolage lors de goûters-rencontres.

Tous les jeudis soirs un atelier administratif et informatique accompagne les personnes dans leurs démarches administratives ou leur recherche d'emploi.

Depuis 10 ans un terrain de 3 ares est mis à notre disposition par la Ville de Molsheim. Il est entretenu et cultivé par trois familles qui se partagent le produit des récoltes.

Notre équipe se réunit tous les deuxièmes lundis du mois pour faire le point des actions réalisées et établir le planning des actions à venir.

Geneviève SIMON-THIELEN

Membre du CCAS de Still

Co-responsable de l'équipe CARITAS de Molsheim



Travaux

Il y a quelques mois, début février 2026, la municipalité a fait installer une signalisation directionnelle d'information sur la commune.

Pourquoi ces panneaux ?

Ce sujet a été traité par la plupart des communes aux alentours mais cette signalétique manquait cruellement dans notre cité. Nous connaissons tous notre village mais cette signalétique doit surtout être utile aux usagers venant de l'extérieur, les visiteurs, les touristes, en somme pour les gens de passage. Elle permet également de montrer l'existant et la vitalité de notre village. Nous avons donc mis l'accent sur les services, les commerces locaux, notre patrimoine et les activités culturelles et sportives.

Ce projet mené sur plusieurs mois a permis de donner une visibilité à toutes les activités, qu'elles soient commerciales, artisanales, de service, culturelles ou associatives. Soulignons que ce projet s'est réalisé dans le dialogue et la concertation.

Coût 22.388,40 € TTC

dont 13 000 € de subventions de la CeA



Signalisation Directionnelle d'Information



Des critères bien précis pour les commerces tels que, l'obligation d'une activité principale à plein temps, la nécessité d'un espace d'accueil pour la clientèle, avaient été fixés afin de sélectionner les ayants-droit.

Une seconde tranche est en préparation

Elle portera sur l'installation de un ou deux panneaux d'information avec le plan de Still avec en complément les noms et coordonnées de toutes les petites structures existantes dans le village (activités artisanales, services mais n'ayant pas de possibilité d'accueil du public) il nous semblait important de les mettre également en lumière.

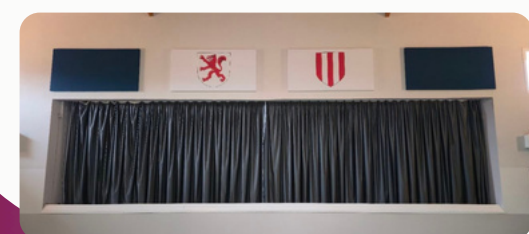
A ce titre nous invitons les personnes intéressées par notre proposition de nous contacter via notre adresse mail: accueil@mairiedestill.fr qui transmettra votre message à la personne en charge du dossier. Vous serez ensuite recontacté individuellement.

Travaux complémentaires Rue des écoles Coût : 2 368.20€ TTC

Les travaux réalisés devant l'école élémentaire, sur la Grand'Rue, ont révélé une erreur imputable au bureau d'études lors de l'exécution des travaux principaux. Afin de corriger cette erreur, une amélioration de l'espace vert ainsi que le remplacement des pavés ont été effectués avec un léger reste à charge pour la commune.

Complément panneau acoustique

Coût : 3253.14 € TTC



En 2024, la commune avait installé une nouvelle insonorisation, plus performante, dans notre salle des fêtes. Cette installation, qui offre une meilleure qualité sonore, a été améliorée et complétée par l'ajout d'autres panneaux acoustiques. Ces derniers représentent les blasons des communes de Still et Oberwolfach, en hommage à notre jumelage.



Travaux

Canisite - poubelles - bancs - chalet

Dans le cadre de l'action Still propre, certains secteurs ont accueilli des équipements complémentaires soit par des poubelles ou des distributeurs avec poubelles. Les secteurs concernés sont la rue des Tuileries, la zone de la caserne des pompiers, près du calvaire à l'intersection des chemins menant au Stillberg et vers Dinsheim sur Bruche ; au niveau du point d'apport volontaire près du cimetière et pour finir à proximité du cabinet médical.

Deux nouveaux bancs ont été posés devant l'école élémentaire avec une poubelle à proximité .



Travaux effectué en régie



Pose d'un distributeur et d'une poubelle à la hauteur du point d'apport volontaire avant le cheminement vers la mare.



Nous comptons sur le civisme des uns et des autres et souhaitons que l'ensemble de ces équipements soient utilisés par la population afin de créer toutes les conditions d'un village propre où l'on respecte l'espace partagé.

Mis à part l'achat des bancs, le reste du matériel a été récupéré dans le stock existant aux ateliers municipaux.

Le chalet fait également peau neuve



Le chalet se trouvant près de la salle des fêtes a également eu droit à un rafraîchissement et une remise en état. Il a complètement été démonté, renforcé, isolé et repeint. Il assurera ainsi sa fonction d'accueil lors des futurs événements qui auront lieu tout au long de l'année.

Travaux de voirie au Camping associatif "Aire Still"

Coût : 18 558 € TTC



L'entrée principale du Camping de Still a fière allure grâce à la pose d'un nouvel enrobé. Nous remercions particulièrement Monsieur Joël Frisschen, assisté de messieurs Kuhn et Opfermann, qui nous a bien aidé pour une partie des travaux.

La commune a procédé récemment au changement de revêtement sur une portion de la route d'entrée du camping. Une cinquantaine de mètres de bande de roulement a été changée avec un revêtement neuf.

Coût : 17 726 € TTC

Réfection du toit du bâtiment annexe du Camping

La toiture du bâtiment annexe du camping, qui accueille les sanitaires PMR, un local technique et le club house, a fait l'objet d'une rénovation bien méritée. En effet, seuls les panneaux photovoltaïques en place assuraient l'étanchéité et menaçaient à terme la structure. Il a été décidé de les enlever pour les remplacer par un toit en "bac acier" et rendre à nouveau le bâtiment étanche. A terme le bâtiment accueillera de nouveaux panneaux photovoltaïques.



Présentation du Select'om

Compétences

Le Select'om exerce, en lieu et place des Communautés de communes, la collecte et le traitement des déchets des ménages et assimilés. Les 80 agents du Select'om oeuvrent au quotidien au service de notre environnement. Afin d'assurer sa mission, le Select'om dispose d'un parc de plus de 30 véhicules de collecte dernière génération, équipés de bras ampliroll, grues auxiliaires de chargement, bennes à ordures ménagères...

Des moyens matériels et humains que le Select'om met aux services des usagers pour garantir l'équité et la qualité du service public de gestion des déchets.

Missions

Dans l'optique de minimiser l'impact de la gestion des déchets ménagers sur l'environnement et afin de répondre aux besoins des usagers, le Select'om assure les missions ci-dessous :

- la collecte en porte à porte des ordures ménagères,
- la collecte en porte à porte des papiers/cartons, emballages plastiques, briques alimentaires et emballages métalliques,
- l'exploitation de 8 déchèteries,
- la mise en place, l'entretien et le vidage des points d'apport volontaire (conteneur de tri).
- la promotion du tri sélectif,
- la prévention des déchets.

Toutes les prestations de collecte et d'exploitation sont réalisées en régie, seul le traitement des déchets est externalisé.

Comment le Select'om fonctionne-t-il ?

Il fonctionne sur le modèle d'un conseil municipal. Il est administré par des élus représentant les communes adhérentes et formant le Comité Directeur.

Chaque Communauté de communes dispose de 2 sièges par commune membre. Ces 138 Délégués définissent ainsi la politique de gestion des déchets du territoire, le budget et les modes de financement des services publics.

Au sein du Comité Directeur, le Bureau est composé de 7 membres permanents, 1 Président et 6 Vice-présidents. L'installation du nouveau Comité Directeur a eu lieu le 20 mai 2026.

En vue d'assouplir le fonctionnement du syndicat et dans un souci d'efficacité dans la gestion des affaires courantes, le Comité Directeur a retenu le principe d'une large délégation au profit du Bureau de l'organe délibérant. Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Le Bureau se réunit environ 1 fois par mois.
Le Comité Directeur se réunit 4 fois par an.

Composition du Bureau

Président

Jean-Philippe HARTMANN

1er Vice-président

Jean BIEHLER

2e Vice-président

Alain HUBER

3e Vice-président

Mario TROESTLER

4e Vice-président

Alexandre GONÇALVES

5e Vice-président

Christophe BRUNISSEN

6e Vice-président

Maurice GUIDAT

Repair Café : donnez une seconde vie à vos objets !



Plutôt que de jeter, venez réparer ! Les Repair Cafés vous accueillent gratuitement pour remettre en état vos objets du quotidien avec l'aide de bénévoles passionnés.

Électroménager, vélos, vêtements, jouets... Apprenez à réparer, partagez des savoir-faire et redécouvrez la valeur de ce que vous possédez, dans une ambiance conviviale et solidaire.

Vos prochains rendez-vous

- 13 juin 2026 – Ernolsheim-Bruche, Espace du Lavoir,
- 20 juin 2026 – Marlenheim, salle des Roseaux,
- 20 juin 2026 – Niederhaslach, salle des Fêtes.

💡 Une réparation réussie, c'est un déchet en moins !

Tous ensemble au

Repair
Café



RAPPEL RÉGLEMENTAIRE - Déjections canines



Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts, les espaces de jeux pour enfants, et ce, par mesure d'hygiène.

Tout propriétaire ou détenteur de chien est tenu de procéder au ramassage des déjections canines sur le domaine public communal.

Des sachets adaptés au ramassage sont disponibles gratuitement à plusieurs endroits dans le village. Afin de répondre à une demande et de permettre à chacun de respecter les règles de propreté et de salubrité publique, de nombreuses bornes dites "de propreté" ont été installées dans le village.

Si d'autres doivent être installées, n'hésitez pas à nous le communiquer, nous étudierons votre demande.



Malheureusement, nos équipes et certains de nos concitoyens constatent qu'il y a régulièrement des déjections aux abords du complexe des fêtes (aire de jeux, city stade, terrains de pétanque), mais également rue des Écoles.

Or, faut-il le rappeler, la rue des Écoles est fréquentée par nos jeunes écoliers, mais également les résidents de l'Institut des aveugles.

Nos concitoyens non-voyants, ne peuvent pas éviter les crottes qui se prennent bien souvent de leur bâton guide, et *in fine* dans leur main, leur poche ou dans leur sac !

Aussi, par respect, merci de ramasser !

DISPARITION DU RÉSEAU CUIVRE

En 2019, Orange a annoncé la fin du réseau cuivre à l'horizon 2030 pour des raisons techniques, économiques, organisationnelles et environnementales. La fibre optique sera alors le seul réseau d'infrastructure télécoms.

Pour toute question concernant les démarches à effectuer, veuillez vous rapprocher directement de votre opérateur.

La commune de Still relaye cette information et ne pourra en aucun cas vous conseiller ou vous répondre à la place de votre opérateur.

FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DES TÉLÉCOMS

**SE PRÉPARER À LA FIN DU
RÉSEAU CUIVRE**

La commercialisation des offres et produits de service sur le cuivre s'arrêteront au 31 janvier 2026.

Fermeture définitive du réseau cuivre au 31 janvier 2028.


**CONCOURS
Photos**
OUVERT À TOUS • GRATUIT •

THÈME
**PHOTOS INSOLITES
DE NOTRE VILLAGE**


Vie Associative, Culturelle
et Communication




Montrez
votre village
sous un autre
regard !





RÈGLEMENT

-  **ENVOYEZ VOS PHOTOS PAR MAIL**
à : accueil@mairiedestill.fr
-  **5 PHOTOS MAXIMUM**
par participant
-  **AUCUNE PERSONNE**
ne doit apparaître sur les photos

 Partagez votre regard
et faites rayonner notre village !

VOS PHOTOS SERONT MISES EN AVANT

-  SUR NOS RÉSEAUX SOCIAUX
-  ET LA PLUS BELLE PHOTO

SERA LA COUVERTURE
DE NOTRE PROCHAIN JOURNAL

 **STILL** Info
Votre bulletin d'information communale
Décembre 2025



1905 - 2025 : 120 ans de la Loi de 1905

La loi de 1905, (officiellement appelée *Loi du 9 décembre 1905* concernant la séparation des Eglises et de l'Etat), est un texte fondamental en France qui établit la laïcité de l'Etat.

Le contexte

Avant 1905, la France vivait sous un régime appelé le Concordat de 1801, signé par Napoléon Bonaparte et le pape. Ce Concordat est signé le 15 juillet 1801 par les représentants du Premier Consul, Joseph Bonaparte, et du Pape, le cardinal Consalvi, puis ratifié dans les semaines suivantes par le Premier Consul Bonaparte et par le Pape Pie VII.

- Cet accord établissait certaines religions (notamment catholique)
- Rémunérait les prêtres et encadrait les cultes

Mais à la fin du XIXe siècle, les tensions entre la République et l'Eglise catholique deviennent fortes. Le gouvernement veut un Etat neutre.

Les principes clés de la Loi de 1905

1) Liberté de conscience

- Chacun est libre de croire ou de ne pas croire.
- L'Etat garantit la liberté religieuse.

2) Séparation de l'Eglise et de l'Etat

- L'Etat ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte.
- Les religions deviennent indépendantes de l'Etat.

Conséquences concrètes

- Fin du financement public des religions
- Les églises deviennent propriété de l'Etat ou des communes (mais restent utilisées pour le culte)

La Loi de séparation des Eglises et de l'Etat ne s'applique pas partout en France.

En Alsace Moselle et certains territoires d'outre-mer, comme en Guyane, les cultes relèvent de régimes particuliers.

En Alsace-Moselle, le droit des cultes est largement issu du Concordat de 1801.

Le droit des cultes en Alsace Moselle

Dans le Bas-Rhin, le Haut-Rhin et en Moselle, des cultes reconnus cohabitent avec des cultes dits non-statutaires, qui ont émergé au cours du XXe siècle en France.

Les cultes reconnus

Contrairement au reste de la France, le Concordat de 1802 n'a pas été aboli en Alsace Moselle. La loi de séparation des Eglises et de l'Etat a été adoptée en 1905, période pendant laquelle ces départements étaient annexés par l'empire allemand. En 1918, lorsque l'Alsace Moselle redevient française, la loi de 1905 n'y est pas appliquée. L'Alsace-Moselle conserve son droit local, ce qui est confirmé par la loi du 1^{er} juin 1924.

Comme sous le Concordat, quatre cultes sont reconnus :

- Le culte catholique
- Le culte protestant luthérien
- Le culte protestant réformé
- Le culte israélite

Ces cultes sont dotés, pour l'exercice de leur mission, d'organisme ayant la personnalité morale, les établissements publics du culte.

L'Eglise catholique dispose de trois catégories d'établissements :

- Les Fabriques d'église dans chaque paroisse,
- Les menses (épiscopale, capitulaire et curiale)*,
- Les séminaires.

Les protestants sont organisés en conseil presbytéraux dans chaque paroisse et en consistoires regroupant plusieurs paroisses.

Le culte israélite est organisé en consistoires départementaux.

Les établissements publics du culte sont placés sous la tutelle de l'Etat. La définition des circonscriptions territoriales de chacun de ces cultes et la nomination de certains personnels religieux sont soumises à l'autorisation du ministère de l'intérieur.

Le bureau des cultes intervient dans la désignation de ces personnes qu'il rémunère sur le budget de l'Etat. Les collectivités locales, pour leur part, participent au financement des édifices religieux.

En 2013 dans une décision du 21 février, le Conseil constitutionnel, saisi d'une question prioritaire de constitutionnalité, a jugé ce droit local conforme à la constitution.

Depuis la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République dite « **loi contre le Séparatisme** », une nouvelle contrainte pèse sur les établissements publics du culte : les libéralités d'origine étrangère qui leur sont consenties doivent être déclarées au ministère de l'intérieur, qui peut s'y opposer dans certaines conditions. En clair, cette loi permet un renforcement du contrôle sur les associations cultuelles. Cette loi leur impose également de nouvelles obligations de fonctionnement, comptables et financières.

Les cultes non statutaires :

Le culte musulman, comme les autres cultes notamment bouddhiste et orthodoxe qui ont émergé plus récemment en France, dits non-statutaires, sont constitués en « associations inscrites de droit local » à objet culturel. Ces associations sont régies par le code civil local.



Elles peuvent recevoir des dons, posséder et gérer des biens. Les collectivités locales participent au financement de leurs édifices religieux. Il est courant qu'elles les subventionnent.

Les deux jours fériés du vendredi Saint et de la Saint-Etienne au lendemain de Noël sont des particularités issues du droit local auxquelles les Alsaciens restent particulièrement attachés.

1) La mense épiscopale est la part des biens et revenus d'un évêché, etc., affecté à l'entretien de l'évêque

2) La mense capitulaire ou mense canoniale est la part des biens et revenus ecclésiastiques, affectée à l'entretien des chanoines ou des moines.

3) La mense curiale au sens juridique est un établissement public du culte. Elle est propriétaire de biens distincts de ceux de la fabrique, et qui sont les biens matériels, meubles et immeubles, destinés à faciliter et améliorer la vie du curé. Le conseil de fabrique lui est chargé de l'organisation de la gestion matérielle des paroisses catholiques.

Sources : [http : www.vie publique.fr](http://www.vie publique.fr)

Les Bancs-Reposoirs d'Alsace

Un banc-reposoir d'Alsace est par définition une sorte de banc public construit dans notre région au XIXe siècle.

Les jours de marché ou de foire, paysans et surtout paysannes se rendaient dans les villes ou les gros bourgs pour y vendre leurs produits. Lourdemment chargés, ils y amenaient les produits de la ferme. Les paysannes portaient un panier sur leur tête protégée par un coussinet (der Wisch) rempli de son et de balle de blé. Les paysans, quant à eux, charriaient leurs produits dans une hotte accrochée au dos par deux lanières de cuir.

Lors des haltes, les paysannes pouvaient déposer leurs fardeaux sur linteau puis se reposer sur le banc de la dalle inférieure, à l'ombre généralement sous des tilleuls. Sur certains bancs on avait rajouté une borne de chaque côté qui permettait aux hommes d'y déposer leurs hottes ou encore aux cavaliers de se remettre en selle.

Il existait en Alsace deux sortes de bancs reposoirs :

- Ceux du Roi de Rome (dits aussi bancs Marie-Louise) datées de 1811.
- Ceux de l'Impératrice Eugénie datés de 1854

Les banc-reposoirs du Roi de Rome ont été érigés au cours des années 1811-1812, à l'initiative du préfet du Bas-Rhin, Adrien de Lezay-Marnésia, pour commémorer la naissance de l'Aiglon (fils de Napoléon 1^{er} et de son épouse Marie-Louise d'Autriche). Tous les frais étaient à la charge des communes d'où certaines réticences de la part de municipalités à les réaliser. On dénombra 125 bancs construits en 1811 et probablement davantage les années qui suivirent, mais très peu de ces bancs ont survécu.

Les bancs-reposoirs de l'Impératrice Eugénie sont dus à l'initiative du préfet du Bas-Rhin Auguste-César West qui reprit l'idée de son prédécesseur. Il concrétisa ainsi un vœu de l'Impératrice Eugénie de Montijo, en 1853, lors du premier anniversaire de son mariage avec l'empereur Napoléon III. Cette fois-ci, les frais d'achat et de taille sont pris en charge par le département. On dénombra 448 de ces monuments commémoratifs en grès des Vosges construits le long des routes et chemins d'Alsace à partir de 1854.

Souvent mutilés par les intempéries, mais également par l'ingratitude des hommes, ils se dressent encore assez nombreux dans les campagnes.

Ainsi peut-on encore voir celui de Still construit en 1864 situé dans un virage au lieu-dit « Heckenbirkel ». Assez mal placé car très près de la route, la commune aurait souhaité le mettre un peu plus en valeur en aménageant l'espace proche pour en faire un lieu de pause, rejoignant ainsi sa fonction initiale. Non loin sur la RD 54 avant d'arriver sur Balbronn en haut d'une petite côte, un autre banc exactement le même datant de la même année. Celui-ci est un peu mieux conservé, le lieu permet d'avoir une vue assez large sur le vallon

en contrebas et les contreforts des Vosges. Ces deux bancs n'ont visiblement pas eu l'appellation bancs-reposoirs de l'impératrice Eugénie mais simplement la dénomination banc-reposoir, on peut y lire la date de 1864.

Un second banc se trouvant également sur Balbronn le long de la RD 75 a lui bénéficié de la dénomination Banc de l'Impératrice car certainement daté de l'époque. On peut y deviner les chiffres 1854 largement érodés par le temps.



Le banc reposoir de Still le long de la R.D. 54



Le banc sur Balbronn le long de la R.D. 75 qui lui a pu bénéficier de l'appellation banc de l'impératrice

Une liste de ces monuments existe sur internet répertoriant la plupart des bancs des différentes époques visible dans le Bas-Rhin.

Dans les années 1980, plusieurs bancs-reposoirs d'Alsace sont inscrits dans l'inventaire des monuments historiques et bénéficient d'un arrêté de protection.

Renaturation du Stillbach et de ses zones humides



Conclusion du chantier

**Restauration écologique du Stillbach et du Bitzenbaechel :
un projet qui allie nature, sécurité et qualité de vie pour Still !**



Un projet ambitieux pour la commune

Entre août 2025 et février 2026, la zone de confluence entre le Stillbach et son affluent, le Bitzenbaechel, a fait l'objet d'une restauration écologique majeure. Porté par le Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig en collaboration avec la Commune de Still, ce projet s'inscrit dans une démarche de lutte contre les inondations, d'amélioration de la biodiversité et de valorisation paysagère pour les habitants.

Pourquoi ce projet ?

Le Stillbach, affluent de la Bruche, traverse Still et Dinsheim-sur-Bruche. Dans les années 1960, son lit a été rectifié, perdant ainsi son tracé naturel et ses méandres. Le Bitzenbaechel, son affluent, a également été fortement modifié, notamment dans sa traversée urbaine. Ces aménagements ont contribué à aggraver les risques d'inondation, comme en juin 2016, où un épisode orageux avait provoqué des débordements touchant plusieurs habitations.

Une étude hydraulique et écologique, menée en 2018 par la commune, a permis d'identifier des solutions pour stocker davantage d'eau en zone inondable et restaurer le fonctionnement naturel des cours d'eau. Le projet de restauration de la zone de confluence et des prairies inondables du lieu-dit Zehmatt en est l'une des concrétisations.

Les travaux réalisés

Les aménagements ont permis de redonner aux cours d'eau leur équilibre naturel et de créer des espaces favorables à la biodiversité :

- Stillbach : Le lit a été remodelé sur 150 mètres pour retrouver en partie son tracé historique, avec des méandres et des berges en pentes douces. L'ancien lit, non comblé, forme désormais une zone humide annexe.
- Bitzenbaechel : Sur 250 mètres, le lit en béton a été supprimé au profit d'un tracé sinueux et naturel, avec un lit mineur adapté aux basses eaux.
- Zones humides : 3 000 m² de zones humides ont été restaurées ou créées, dont une mare permanente de 300 m², connectée à une mare existante par un chenal.
- Végétation : Une ripisylve (végétation de berge) a été plantée, et certains arbres ont été préservés puis replantés.
- Aménagements pour le public : Un chemin piéton de 65 mètres et un ponton en bois de 35 mètres ont été installés, avec une plateforme d'observation de 30 m², accessible aux personnes à mobilité réduite.



Collaboration et Financement

Un projet collaboratif et financé par plusieurs acteurs. Ce projet, d'un coût total de 333 000 € HT, a été rendu possible grâce à l'implication de nombreux partenaires :

- Maîtrise d'ouvrage : Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig et Commune de Still (pour le ponton en bois).
- Maîtrise d'œuvre : Artelia et We scape (ingénierie et suivi de chantier).
- Entreprises :
 - Parc de travaux d'Erstein (travaux de restauration des cours d'eau et plantations).
 - Nature & Technique et Jura Natura Services (fourniture et pose du ponton en bois).
- Études et travaux de restauration (287 284 € HT) : Agence de l'Eau (60%), Région Grand Est (20%), Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig (20%).
- Ponton en bois (46 000 € HT) : Agence de l'Eau (40%), Région Grand Est (30%), CeA (10%), Commune de Still (20%).

Une gouvernance ouverte

Le projet a été suivi par un comité de pilotage associant la commune, la Communauté de communes, les services de l'État, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, la Région Grand Est et la Fédération de pêche. Deux réunions publiques ont permis d'informer les habitants : une avec les riverains le 15 avril 2024, et une autre le 31 janvier 2025 pour présenter le projet.

Un site pour la nature et les habitants

Désormais, la zone de confluence du Stillbach et du Bitzenbaechel offre :

- Une meilleure protection contre les inondations grâce à un écoulement ralenti.
- Un habitat préservé pour la faune et la flore, avec des zones humides et une mare permanente.
- Un lieu de promenade et de pédagogie, accessible à tous, pour découvrir la biodiversité locale.

Certaines parties du site resteront volontairement peu accessibles, afin de favoriser la libre évolution des écosystèmes et de protéger la faune.



Des aménagements complémentaires viendront agrémenter le site au cours des prochains mois, comme la pose de bancs et tables ainsi que des panneaux à vocation pédagogique.

L'inauguration officielle est prévue en septembre ou octobre 2026.

Dépollution d'une ancienne décharge et création d'une mare dans le cadre de la Trame Verte et Bleue

Après dépollution (enlèvement des remblais et déchets évacués en décharge spécialisée), le sol humide retrouvé a permis de creuser une mare naturelle. Des berges en pentes douces pour favoriser une végétation diversifiée, une profondeur adaptée pour éviter le gel hivernal et maintenir l'eau en été, la conservation d'un arbre mort et la constitution de pierriers comme refuges pour la faune ont été créés.

En parallèle, la commune a profité des travaux pour remodeler un chemin agricole abîmé par l'eau afin de diriger un fossé vers la mare en créant un passage à gué.

Subvention Région : 18 342 € TTC soit 60%



Coût : 36 684 € TTC

Football - Coupe du Crédit Mutuel (secteur Bruche Ackerland)

Jamais deux sans trois pour Still/Mutzig face à Obernai

Ce lundi sur les installations du FC Truchtersheim, Obernai (R2) affrontait Still/Mutzig (R1) dans une finale qui a été contrôlée par les hommes de Jacky Duguépéroux. L'ASM s'est imposée sans trembler (4-1) et remporte un troisième titre.

LA FICHE

Obernai 1
Still/Mutzig 4
► Mi-temps : 0-1. Arbitre : M. Brach, assisté par MM. Ben Kouas et Kikicoglu. Stade du Kochersberg. Environ 600 spectateurs.
► Buts : Koerin (66') pour Obernai; Meyer (25' et 82'), Bodein (60') et G. Bertaux (90'+3) pour Still-Mutzig.
► Avertissements : Hoffert (56') et Jilli (68') à Obernai; Mendes-Tavares (42'), Schall (64'), Bodein (66') à Still-Mutzig.
Obernai : Vauche, Knobloch, Schlieiss, Andros, A. Schaller, Jilli, Isinger, Lasky, Hoffert, Hamied, Sala (Nonnenmacher, Jeandel, Koerin). Entraîneur : Anthony Beyer.
Still/Mutzig : C. Bertaux, Hayer, Pfleger, Mendes Tavares, Di Palo, Charlier, Bodein, Plimmer, Schall, G. Bertaux, Meyer (A. Schaller, Buhl, Knopf). Entraîneur : Jacky Duguépéroux.



Marco Di Palo (coupe dans les mains) et Still/Mutzig ont remporté leur 3e finale de Coupe du Crédit Mutuel.

Photo Jean-Marc Loos

(0-1, 25').

Quelques occasions s'enchaînent jusqu'à la pause, mais le score reste inchangé.

Un dénouement logique

Au début de seconde période, le jeu est beaucoup plus posé. A l'heure de jeu, après une belle construction offensive, le ballon arrive dans les pieds de Bodein, essouffé, qui trouve la lucarne opposée de Vauche (0-2, 60').

A dix minutes de la fin, Knopf, entré en jeu quelques minutes plus tôt, tire une première fois au but. Sa frappe, déviée, termine dans les pieds de Meyer qui n'a plus qu'à finir le travail (0-3, 82').

Presque dans la foulée, sur une montée de ballon rapide, Koerin, lui aussi entré sur le terrain à l'heure de jeu, permet à son équipe de réduire l'écart (1-3, 86').

Enfin, dans les arrêts de jeu, Gauthier Bertaux, servi en profondeur, n'a plus qu'à tromper Vauche : 1-4 score final.

« Notre bonne dynamique s'est interrompue trop rapidement »

« Nous avons bien commencé le match, mais notre bonne dynamique s'est interrompue trop rapidement », a reconnu Matéo Andros, le capitaine obernois. Nous sommes maintenant pleinement concentrés sur le championnat et sur la montée (en R1) à aller chercher. »

● Léo Doré

Parents et élus mobilisés contre une fermeture de classe



Parents et élèves rassemblés devant l'entrée de l'école élémentaire de Still, ce jeudi 30 avril, brandissant des pancartes pour dénoncer la fermeture annoncée d'une classe.

Photo Marie-Reine Karter

À Still, parents, élus et enfants se sont rassemblés ce jeudi 30 avril pour dénoncer la suppression annoncée d'une classe à la prochaine rentrée. Une décision jugée injustifiée et aux conséquences préoccupantes pour les conditions d'apprentissage.

More-Désiré, est venu apporter son soutien. « Nous avons des enseignantes investies. Supprimer une classe rendra leur tâche plus difficile », souligne-t-il.

« Pourquoi imposer un stress inutile aux enfants ? »

Parmi les soutiens, Chantal Ohrel, grand-mère d'un élève, s'indigne : « On a des structures, des enseignantes : c'est incompréhensible. » Le maire pointe également un manque de concertation : « Aucune communication claire n'a précédé cette décision », avant d'ajouter : « Au lieu de supprimer des classes, il faudrait faire de la baisse de la

natalité une opportunité pour améliorer les conditions d'enseignement. » Même constat pour Frédéric Muzard, père d'élève : « À Still, tout est fait pour offrir un cadre de vie harmonieux. Pourquoi imposer un stress inutile aux enfants ? »

La directrice, Marie-Paule Koenig, s'inquiète enfin des conséquences concrètes : « Après une première fermeture en 2022, nous passerions à trois classes, avec 25 élèves chacune. En cas d'absence d'un enseignant, il faudrait répartir les élèves dans les deux autres classes, déjà chargées. Une perspective préoccupante, au regard de l'évolution des besoins des élèves. »

● M.-R. K.

« Nous avons des enseignantes investies. Supprimer une classe rendra leur tâche plus difficile. »

Alexandre Gonçalves, maire

Still

Plantes rares et public nombreux pour la 10e édition de la bourse aux plantes

Plus de 1 000 visiteurs ont franchi les portes de l'ancienne tuilerie-briqueterie Sonntag ce vendredi 1er mai pour participer à la 10e édition de la bourse aux plantes organisée par l'Association pour la réhabilitation de la tuilerie Sonntag.

« Le lieu est tellement joli et en plus il fait beau, témoigne Gwendoline de Russ, tout en arpentant l'un des trente et quelques stands présents au sein de l'ancienne tuilerie. J'étais déjà venue acheter des plants ici et tout avait très bien poussé. Les prix sont vraiment plus bas qu'en jardinerie et les conseils sont de qualité. Je m'intéresse particulièrement aux tomates dont j'aime planter plusieurs sortes. Les récoltes dépendent des années et de la météo aussi. Mais je viens aussi d'acquérir une plante carnivore, ma première, tellement son vendeur était passionné. Les gens ont l'amour des plantes et le partagent ! »

De nombreuses plantes originales

Ce vendredi, tout comme Gwendoline, nombreux sont ceux qui repartent les bras chargés à l'occasion de la bourse aux plantes organisée à



Une trentaine de stands proposait toutes sortes de semis, plantes et fleurs. Il ne restait qu'à bien choisir ses pots sur les conseils de vendeurs passionnés. Photo Lysiane Haessig

l'ancienne tuilerie-briqueterie Sonntag.

« Nous jardinons énormément avec ma maman, explique Céline de Grendelbruch. Nous avons déjà préparé une cinquantaine de semis de fleurs et de légumes pour notre jardin. Mais nous venons chaque année à la bourse aux plantes de Still pour chercher

des petits trucs en plus. Il y a de nombreuses plantes originales et le lieu est idyllique. Les prix sont vraiment plus qu'corrects et la qualité est géniale. »

Plantes dont les feuilles sentent le poivre, tomates orange et allongées, framboises jaunes ou bien des courges appelées bananes... Les originalités

ne manquent effectivement pas et ont séduit de nombreux visiteurs.

Les enfants ont également apprécié la sortie : ils ont pu participer toute la journée à un atelier semis et ont pu profiter des peintures et des exposés sur les arbres réalisés par les élèves des écoles du village.

● L. H.

Still Escapes musicales aux quatre coins du monde



Parmi les musiciens, l'hôtesse de la soirée, reconnaissable à son petit chapeau rouge, a apporté une touche originale au concert. Photo Marie-Reine Karter

Samedi 2 mai, la Musique municipale de Still a proposé au public un tour du monde musical rythmé et dépayssant.

Le public a été invité, samedi 2 mai, par la Musique municipale de Still à prendre place pour un voyage en avion imaginaire. Direction : un tour du monde musical aussi dépayssant qu'enivrant.

La salle des Tuileries s'était transformée en cabine d'embarquement. Sous la baguette de leur chef Julien Gewinner, les musiciens, élégamment vêtus de noir, ont fait décoller la soirée avec un programme riche en escalades sonores.

Humour et ludisme

Dès les premières minutes, les consignes de sécurité, distillées avec humour, ont plongé les auditeurs dans l'ambiance d'un vol long-courrier. À l'avant de la scène, une valise remplie

d'accessoires ponctuaient chaque destination, ajoutant une touche ludique au voyage.

Premier arrêt en Irlande avec *Lord of the Dance*, avant un survol vibrant de la Hongrie, porté par la prestation remarquable du clarinetiste basse Mathieu Sutter sur Csardas. Entre deux escalades, l'hôtesse de bord de la soirée Camille Rudloff, également flûtiste, a résumé l'esprit du concert : « Un périple rythmé et dépayssant, avec des morceaux puissants qui exigent beaucoup de souffle. » Puis, l'avion musical a mis le cap sur le Brésil, où *Os Passaros do Brasil* a fait grimper la température en cabine.

En fin de soirée, le retour en France s'est effectué dans un final étourdissant, avec un *Chorus Cancan* aussi festif que mémorable. Un voyage riche en émotions qui a conquis le public, embarqué du décollage à l'atterrissage.

● M.-R. K.

Calendrier 2026

Date			Manifestations	Associations	Lieu
JUN	5	Vendredi	Marché Gourmand	L'amicale des Pompiers	Parking salle des fêtes
	13	Samedi	Soirée "Tartes Flambées	Camping Air Still	Camping
	20	Samedi	Repair Café	Repair Café Still	NIEDERHASLACH
	21	Dimanche	Fête de la musique	Musique Municipale	Parking salle des fêtes
	24	Samedi	Atelier “autour du fait maison”	S.T.I.L.L	Mairie
	25	Jeudi	Buvette au marché du Jeudi	Passion Pétanque	Parking salle des fêtes
JUILLET	9	Jeudi	Buvette au marché du Jeudi	MAM	Parking salle des fêtes
	13	Lundi	Fête nationale avec la participation de la Musique Municipale	La Commune	Salle des Fêtes
	17	Vendredi	Visite guidées à l'ancienne Tuilerie	Office du Tourisme	Ancienne Briqueterie
	23	Samedi	Soirée "Tartes Flambée	Camping Air Still	Camping
AOÛT	7	Samedi	Visite guidées à l'ancienne Tuilerie	Office du Tourisme	Ancienne Briqueterie
	15	Samedi	Soirée "Tartes Flambée	Camping Air Still	Camping
	21	Vendredi	Ouverture du MESSTI	L'amicale des Pompiers	Parking salle des fêtes
	22	Samedi	MESSTI	ASA	Parking salle des fêtes
	23	Dimanche	MESSTI	ASA	Parking salle des fêtes
	24	Lundi	MESSTI	ASA	Parking salle des fêtes
SEPTEMBRE	12	Samedi	Repair Café	Repair Café Still	OBERHASLACH
	12	Samedi	Soirée Bavaroise	MAM	Salle des Fêtes
	12	Samedi	Soirée "Tartes Flambée	Camping Air Still	Camping
	19	Samedi	Tournoi de pétanque Inter Asso	ASA	Terrain de pétanque
	20	Dimanche	Journée du patrimoine Visite guidées à l'ancienne Tuilerie	Réhabilitation tuilerie Sonntag	Ancienne Briqueterie
		Samedi	Atelier “autour du fait maison”	S.T.I.L.L	Mairie
OCTOBRE	10	Samedi	Repair Café	Repair Café Still	STILL-Salle desFêtes
	11	Dimanche	FORUM DU PATRIMOINE	Commission Vie ASS	Salle des Fêtes
		Samedi	Atelier “autour du fait maison”	S.T.I.L.L	Mairie
	24	Samedi	Décheterie Verte	La Commune	Camping
NOVEMBRE	11	Mercredi	Cérémonie du souvenir	La Commune	Monuments aux morts Eglise
	14	Samedi	Repair Café	Repair Café Still	DORLISHEIM
	14	Samedi	Soirée Disco	Musique Municipale	Salle des Fêtes
	21	Samedi	Décheterie Verte	La Commune	Camping
DÉCEMBRE	4	Vendredi	Fête de Noël de l'école maternelle	Still Aux Enfants	Salle des Fêtes
	5	Samedi	Décheterie Verte	La Commune	Camping
	10	Jeudi	Buvette au marché du Jeudi	Commission Vie ASS	Parking salle des fêtes
	12	Samedi	Fête des aînées	La Commune	Salle des Fêtes
	19	Samedi	Concert de Noël	Musique Municipale	Salle des Fêtes
	26	Samedi	Marche de la St Etienne	ASM Foot	STILL

Visite Guidée à l'ancienne Briqueterie



Comme chaque année, l'Office de Tourisme organise les "Visites de l'Été", un rendez-vous incontournable pour faire découvrir le patrimoine de notre territoire aux locaux comme aux vacanciers.

Visite commentée ancienne briqueterie Sonntag à still

Date : le 17 juillet et le 07 août

Lieux de rendez-vous : 9 rue des tuileries à Still

Heure : 17h00 Prix : 5€



VISITE COMMENTÉE ANCIENNE BRIQUETERIE SONNTAG A STILL

17 juillet et 7 août 2026 à 17h00

La visite permet de découvrir les 4 étapes de fabrication d'une brique : l'extraction de la terre glaise dans la carrière, le modelage, le séchage et la cuisson dans le four.

5 €

Rendez-vous 9 rue des tuileries à Still
Inscription obligatoire
Billets en vente en ligne et à l'Office de Tourisme de Molsheim-Mutzig



Subvention de la commune : 5 500 € TTC

Des toilettes sèches à l'ancienne tuilerie !

À l'ancienne tuilerie Sonntag, les « petits cabinets de province » ne sont plus relégués au fond du jardin : ils sont désormais au cœur des attentions. Depuis le 1er mai, le site dispose enfin de toilettes sèches accessibles au public, une réalisation attendue depuis plusieurs années afin d'améliorer l'accueil des visiteurs lors des manifestations organisées sur place. Jusqu'à présent, les participants devaient utiliser les sanitaires de la salle des fêtes, obligeant les bénévoles à assurer l'orientation des visiteurs vers ces équipements extérieurs au site. Le choix des toilettes sèches s'est rapidement imposé pour leurs qualités écologiques, économiques et durables.

Le projet a également été pensé pour être accessible aux personnes à mobilité réduite. Sa concrétisation a été rendue possible grâce à une subvention de la mairie et à la mobilisation conjointe de l'entreprise Mewo-Bois, chargée de la structure, ainsi que des bénévoles de l'Association pour la Réhabilitation de la Tuilerie Sonntag, qui ont participé aux fondations, au bardage, aux aménagements intérieurs et aux finitions.

Ce nouvel équipement ouvre de nouvelles perspectives pour l'organisation d'événements et contribue à renforcer l'attractivité et le confort du site pour le public.



Buvette de la commission vie associative et culturelle au marché du terroir du jeudi



À l'occasion du marché du terroir du 21 mai, notre première buvette a connu un beau succès. Cette fin de journée placée sous le signe de la convivialité a permis de nombreux échanges entre habitants, commerçants et élus. Un grand merci à toutes les personnes présentes. Nous avons été heureux de partager ce moment avec vous.

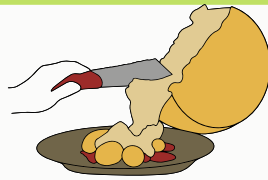
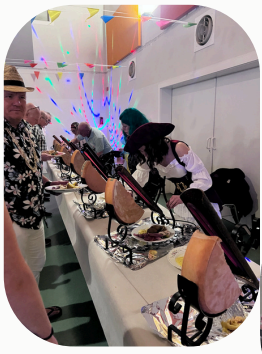
Annonce



L'association de football Still-Mutzig recherche un-e responsable pour gérer l'accueil, l'organisation et l'animation du club house de Still.

Pour toutes informations et candidatures contacter le Président du Club, Denis Hildenbrand. Merci.

Un début d'année placé sous le signe de la convivialité et des animations



Les enfants ont ensuite été mis à l'honneur grâce à l'association Still aux Enfants, qui a proposé deux rendez-vous particulièrement appréciés des familles : **la Cavalcade des enfants et le traditionnel Marché de Pâques**. Comme à chaque édition, les parents bénévoles se sont pleinement investis pour offrir des animations de qualité, parfaitement organisées et riches en sourires. Costumes colorés, ambiance festive et moments de partage ont fait le bonheur des plus jeunes lors de la Cavalcade, tandis que le Marché de Pâques a une nouvelle fois enchanté petits et grands.

L'année a débuté de la plus belle des manières à Still avec plusieurs rendez-vous festifs qui ont rythmé ces premiers mois et rassemblé habitants, familles et bénévoles dans une ambiance chaleureuse.

Les festivités ont commencé avec la traditionnelle **Raclette Party, organisée par l'Amicale des Pompiers**. Cette soirée a rencontré un beau succès grâce à une organisation parfaitement orchestrée et à l'engagement des bénévoles. Dans une ambiance conviviale et festive, les participants ont partagé un agréable moment placé sous le signe de la bonne humeur.



Nouvelle association Danse Country

Vous aimez la danse, la musique country et les moments de partage ?

- ✓ Tous niveaux
- ✓ Animatrices passionnées
- ✓ Ambiance conviviale et chaleureuse

☎ Renseignements : 07 81 74 63 78

**NEW
NEW
NEW
NEW**

**COURS DE
DANSE
COUNTRY**

REJOIGNEZ-NOUS !
Rejoignez nos cours de danse pour tous niveaux avec des animatrices passionnées dans une ambiance chaleureuse.

4 SEPTEMBRE 2026

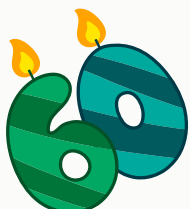
Salle des Fêtes Les Tuileries
67190 STILL

RENSEIGNEMENTS :
☎ 07 81 74 63 78

Chaque vendredi :
• 19h00 niveau débutants
• 20h15 niveau confirmés

WWW.FACEBOOK.COM/STILLDANCE

Pour la classe 1966 du village



🎉 Cette année, nous fêtons nos 60 ans ! 🎉
À cette occasion, nous serions heureux de partager ce moment avec vous.
Nous vous invitons à un repas le 13 septembre.
Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

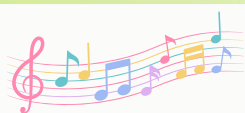
Cathy Schneider
☎ 06 76 65 60 93

Au plaisir de célébrer ensemble cette belle journée ! 🎂 🥂



Vie associative et culturelle

La chorale Ste Cécile de Still



Le vendredi 24 avril la chorale paroissiale a tenu son Assemblée Générale en présence du curé de la Communauté de paroisses Bruche – Hasel, le père Albert Nouati, du vicaire, le père Maxence Fournier et de Nicolas Fernandez, adjoint au maire.

L'effectif de la chorale reste stable d'année en année mais peine à recruter de nouveaux choristes.

Ce qui fait sa force, c'est l'équilibre entre hommes et femmes et un nombre égal de voix dans les quatre registres : altos, sopranes, ténors et basses.

Sous la direction de Rose-Marie Barthel, elle peut ainsi assumer seule les offices et les cérémonies religieuses.

Le moment fort de l'année a été la rencontre à Still le 5 octobre 2025 avec la chorale d'Oberwolfach. Après une messe chantée en commun, un moment de partage autour d'une bonne table a permis de rétablir et d'entretenir ces liens d'amitié scellés depuis longtemps.



Autre point à relever : la participation de la chorale au Marché Gourmand par la tenue d'un stand « Fraises ».

Des projets : l'animation d'une messe au Mont Ste Odile et à l'Abbaye de Baumgarten et un concert en 2027.

Après des remerciements et des mots du curé et de l'adjoint, le Président a tenu à honorer Annick Fuchs, fidèle à la chorale depuis de nombreuses années, qui, malgré son handicap, fait preuve de facultés de mémoire et d'apprentissage remarquables !

Un appel à de nouveaux choristes est primordial, il en va du futur de notre chorale paroissiale. Répétition le jeudi soir de 19h30 à 21h à la Salle des Fêtes. Qu'on se le dise.

Maurice Boehler, Président.



**Fête nationale le 13 juillet 2026 à 19h
à la salle des fêtes " les Tuileries "**

**Remise des prix aux lauréats des
différents examens.**

Cérémonie animée par la Musique Municipale

Distribution de brioches et chocolats
aux enfants, un verre de l'amitié et des knacks
seront offerts par la municipalité.

Nouveaux diplômés :

Inscrivez-vous jusqu'au 10 juillet en mairie.



Clap de fin pour la Pâtisserie Herrbach !

Après 33 années à répondre à l'appel des gourmandes et des gourmands, Carine et Christian Herrbach répondent maintenant à l'appel d'une retraite bien méritée.

La Pâtisserie a été créée en 1993 et n'a eu de cesse de satisfaire vos papilles gustatives.

La pâtisserie fermera définitivement ses fourneaux le 30 juin 2026 et vous réglera encore d'ici là.

Carine et Christian tiennent à vous remercier de tout cœur pour la confiance que vous leur avez accordée depuis toutes ces années !

Annnonce



Rencontre du jumelage du 7 mai à l'élémentaire

Le 7 mai, la commune de Still a accueilli cette année la rencontre annuelle du jumelage avec l'école d'Oberwolfach (Forêt-Noire). Quarante élèves des classes de CM2 et CE2-CM1 de Mmes Antoni, Koenig et Menrath ont reçu cinquante élèves allemands, accompagnés de quatre enseignants, pour une journée consacrée à la découverte et au partage.

La matinée s'est ouverte à la salle des Tuileries, où les enfants de Still ont interprété un chant sous la direction de Mme Menrath, puis partagé un copieux buffet préparé par les parents.

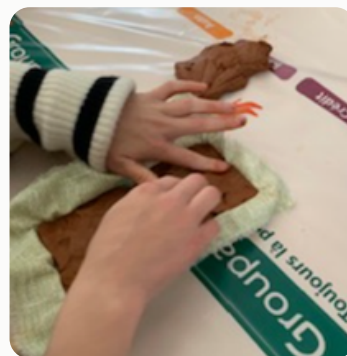
Les 90 élèves, répartis en trois groupes, ont participé à plusieurs activités :

- Jeux et ateliers artistiques favorisant les échanges entre enfants des deux pays,
- Promenade sur les hauteurs de Still, permettant la découverte du village sur les hauteurs.

Visite de la Tuilerie Sonntag, guidée en français et en allemand, grâce aux bénévoles de la Tuilerie. Les élèves ont pu y fabriquer une tuile Biberschwanz, encadrés par la potière Monica Gherzo, et découvrir les quatre étapes de fabrication d'une brique : extraction, façonnage, séchage et cuisson. Chacun est reparti avec sa tuile décorée et un pendentif en céramique offert en souvenir.

La Tuilerie Sonntag, dernière des 3 tuileries de Still est fermée depuis 1962. Elle possède un rare four Hoffmann du XIX^e siècle. L'association créée en 2010 œuvre à sa sauvegarde et propose régulièrement des visites.

La journée s'est poursuivie par un pique-nique commun, avant le départ des élèves d'Oberwolfach vers la Forêt-Noire. Grâce à l'implication des enseignants, des parents, de l'association de la Tuilerie Sonntag et au soutien de la commune, cette rencontre a une nouvelle fois illustré la vitalité du jumelage franco-allemand entre les deux villages.



Les élèves de l'école maternelle en journée découverte à la Maison de la Nature d'Oberhaslach

Les élèves de l'école maternelle du village ont participé, le mardi 12 mai 2026, à une sortie pédagogique à la Maison de la Nature d'Oberhaslach, dans le cadre d'un projet éducatif consacré à l'environnement. Cette journée fait suite à leur victoire au Concours Racines, obtenue lors de la Fête de l'arbre organisée en octobre dernier.

Au cours de la matinée, les enfants ont découvert le parcours pieds-nus. En raison des températures fraîches, ils ont néanmoins conservé leurs chaussures.

Le temps de midi a été marqué par un pique-nique, suivi d'un moment de détente sur l'aire de jeux.

L'après-midi, des ateliers nature animés par Emmanuel ont permis aux élèves d'observer et de mieux comprendre leur environnement. Riche en activités, cette journée a été très appréciée par les enfants, qui ont pleinement profité de cette sortie en pleine nature.



GRANDS ANNIVERSAIRES

MAI



M. Jean-Jacques GROSS, né le 05 mai 1939,
a fêté ses 87 ans

M. Rémy SIEGEL, né le 08 mai 1946,
a fêté ses 80 ans

M. Charles KIEFFER, né le 19 mai 1936,
a fêté ses 90 ans

Mme Marguerite FROELICHER, née le 21 mai 1946,
a fêté ses 80 ans

M. François WIDLOECHER, né le 30 mai 1938
a fêté ses 88 ans

JUIN



Mme Nicole KIEFFER, née le 03 juin 1935,
a fêté ses 91 ans

Mme Cécile LEHMANN, née le 08 juin 1943,
a fêté ses 83 ans

M. Valentin KOPP, né le 10 juin 1944,
a fêté ses 82 ans

M. Bernard HAAG, né le 16 juin 1946,
fêtera ses 80 ans

M. Gérard STENGER, né le 17 juin 1943,
fêtera ses 83 ans

M. Benoît HAAG, né le 21 juin 1935,
fêtera ses 91 ans

Mme Mathilde MATHIS, née le 26 juin 1933,
fêtera ses 93 ans

NAISSANCES

Ambre BONGAIN, née le 18 décembre 2025
fille de Yoann et Nicole BONGAIN

Rin DAYYAN, né le 19 janvier 2026
fils de Abdel-Moughit DAYYAN et Naïma ELMORHDER

Charly HERTER, né le 19 janvier 2026
fils de Stéphane HERTER et BAAL Anne-Catherine

Edgar NAVET, né le 21 janvier 2026
fils de Lucas et Apolline NAVET



Daniel GEORGEL, né le 30 mars 2026
fils de Benoît et Corinne GEORGEL

JUILLET



M Jean-Louis BAUTZ, né le 02 juillet 1941,
fêtera ses 85 ans

M Richard STECK, né le 07 juillet 1941,
fêtera ses 85 ans



Mme Marie-Antoinette MONSCH, née le 10 juillet 1941,
fêtera ses 85 ans

Mme Marie-Thérèse REYSER, née le 17 juillet 1943,
fêtera ses 83 ans

Mme Claire JARDINE, née 24 juillet 1941,
fêtera ses 85 ans

Mme Marlène SCHELL, née le 25 juillet 1938,
fêtera ses 88 ans

Mme Marguerite LANG, née le 25 juillet 1938,
fêtera ses 88 ans

Mme Marthe SCHOENBOCK, née le 27 juillet 1940,
fêtera ses 86 ans

AOÛT

Mme Monique ZIMMER, née le 09 août 1941,
fêtera ses 85 ans

Mme Anne-Marie STECK, née le 10 août 1944,
fêtera ses 82 ans

Mme Marie-Ange JANTZI, née le 13 août 1946,
fêtera ses 80 ans

Mme Lucienne CHOINKA, née le 16 août 1945,
fêtera ses 81 ans

M. Laurent KUBLER, né le 24 août 1927,
fêtera ses 99 ans

M. Claude HERGAULT né le 30 août 1941,
fêtera ses 85 ans

Mme Geneviève KURY, née le 30 août 1945,
fêtera ses 81 ans

DECES

M. Laurent HIRSCHL, décédé le 04 janvier 2026

Mme Marie Antoinette ZOPFMANN, décédée le 17
janvier 2026

M. Guy GIOT, décédé le 08 avril 2026



SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2026

Sous la Présidence de Monsieur Alexandre GONÇALVES

MEMBRES PRESENTS : Hubert WIDLOECHER, Chantal SITTler, Nicolas FERNANDEZ, Bruno HELBERT, Adjointes
Mélanie MORE-DESIRE, Chantal OHREL, Olivier PERNET, Thomas PASCUAL, Tiffanie RAETH, Gilles NEVERS, Jean-Noël GRASSWILL

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Catherine JAEGLE, Carine LUX.

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : Johann GUENARD, Audrey REUTER, Aurore MOINE, Matthieu WIDLOECHER

1. SUBVENTION POUR CLASSE DE DECOUVERTE – ECOLE ELEMENTAIRE - CP

La commune souhaite inciter l'organisation des séjours de découverte par les écoles en limitant, notamment, le coût porté par les parents, aussi il est proposé au conseil municipal d'allouer une subvention 61€ par enfant soit un total de 1037€ (coût du séjour par enfant 305€).

Voté à l'unanimité

2. ACQUISITION AMIALE D'UN TERRAIN (Bois humide)

Dans le cadre du programme de lutte contre l'impact des inondations et de renaturation des cours d'eaux, la commune poursuit son programme de protection de la biodiversité par le développement de la politique intercommunale de Trame Verte et Bleue. La commune a fait l'acquisition de deux parcelles cadastrées section 6 pour une contenance totale de 8.04 are au prix de 482,40 euros.

Voté à l'unanimité

3. ACQUISITION AMIALE D'UN TERRAIN (Forêt)

Dans le cadre de la volonté de la commune de renforcer son patrimoine forestier, d'agrandir les unités de gestion et de réduire le morcellement forestier, la commune a fait l'acquisition d'une parcelle cadastrées section 10 pour une contenance totale de 9,53 ares au prix de 571,80 euro.

Voté à l'unanimité

4. PROJET DE RÉHABILITATION D'UNE FRICHE INDUSTRIELLE SITUE AU 1 GRAND RUE

La commune a identifié deux parcelles (152 et 48, section 4, Grand'Rue), classées en zone U du PLU, anciennement occupées par un garage automobile et un station-service. Ces terrains, pollués (hydrocarbures, déchets de démolition) et situés en zone humide inondable, présentent des risques environnementaux et sanitaires.

Pour y remédier, la commune porte un projet d'intérêt général en plusieurs étapes :

- Diagnostics environnementaux et dépollution si nécessaire,
- Suppression des dépôts et sécurisation du site,
- Aménagement durable de la parcelle en zone U, conforme au PLU.

Décisions prises par le Conseil Municipal :

- Solliciter l'EPF Alsace pour acquérir les parcelles.
- Confirmer la réalité et la précision du projet (requalification environnementale et urbanistique).
- Autoriser le Maire à exercer le droit de préemption urbain simple en cas de vente, conformément au Code de l'urbanisme.

Voté à l'unanimité

5. DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE SA DELEGATION

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation qui lui a été accordé le 4 juin 2020.

Le Conseil Municipal prend acte du compte rendu d'information sur les décisions prises en vertu des délégations détenues par le Maire pour la période du 14 janvier 2026 au 18 février 2026.

> DÉCISIONS D'URBANISME

DP R0060, R0062, R0001, R0002 et R0003 : Accordé

> DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

(Droit de préemption)

N°122 - 22.01.26 - 60A Grand Rue - Renonce au droit



SÉANCE DU 20 MARS 2026 - Installation du Conseil Municipal

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Alexandre Gonçalves, Maire sortant, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions. La présidence a ensuite été transmise à Bruno Helbert, doyen d'âge des membres présents du Conseil Municipal qui a constaté que le quorum était atteint. Il a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire, tout en rappelant les règles d'élection. Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs : Juliette Messer et Laura Prampart

MEMBRES PRESENTS : Helbert Bruno – Sittler Chantal – Ohrel Chantal – Lux Carine - Nevers Gilles – Poix Michèle – Widloecher Hubert – Eyder Raphaël – Fernandez Nicolas - Siegel Bertrand – Hauquin Audrey – Pascual Thomas - Moré-Désiré Mélanie – Gonçalves Alexandre – Lachenal Stéphane - Guthmann Emilie – Prampart Laura – Jacobs Juliette

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Mazars Stéphane

1. INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ELU LE 15 MARS 2026 ET ÉLECTION DU MAIRE

Le Conseil Municipal a désigné Mme Cathy Schneider comme secrétaire de séance. Après un appel à candidatures, M. Alexandre Gonçalves a présenté sa candidature

Résultats du vote :

- 19 bulletins déposés,
- 1 bulletin blanc ou nul,
- 18 suffrages exprimés,
- Majorité absolue : 10 voix.

M. Alexandre Gonçalves a obtenu 18 voix et a été proclamé Maire. Il a ensuite accepté la fonction et a été installé dans ses nouvelles responsabilités.

2. CRÉATION DES POSTES D'ADJOINTS

Conformément à l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui limite le nombre d'adjoints au Maire à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal (soit 5 maximum dans ce cas), le Conseil Municipal décide de créer 5 postes d'adjoints.

Voté à l'unanimité

3. ÉLECTIONS DES ADJOINTS

Conformément à l'article L2122-7-2 du CGCT et à la délibération fixant 5 postes d'adjoints, l'élection s'est déroulée au scrutin de liste à la majorité absolue, avec une obligation de parité (sans alternance stricte).

Résultats du vote :

- 19 bulletins déposés,
- 0 bulletin blanc ou nul,
- 19 suffrages exprimés,
- Majorité absolue : 10 voix.

La liste « Still, Notre Village, Notre engagement » a obtenu 19 voix et est donc élue.

Adjoints proclamés (par ordre) :

- Hubert Widloecher (1er Adjoint)
- Chantal Sittler (2e Adjointe)
- Nicolas Fernandez (3e Adjoint)
- Mélanie Moré-Désiré (4e Adjointe)
- Stéphane Lachenal (5e Adjoint)

Tous ont accepté leurs fonctions.

4. CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Les élus locaux (conseillers, maires, adjoints) sont élus pour administrer les collectivités. Leur mandat, distinct d'une activité professionnelle, est encadré par une charte (articles L1111-13 et L1111-14 du CGCT) qui définit leurs droits et devoirs :

Devoirs

- Respecter les valeurs républicaines et les lois.
- Agir avec impartialité, probité et intégrité, pour l'intérêt général uniquement.
- Éviter les conflits d'intérêts et déclarer ses intérêts personnels avant les votes.
- Ne pas détourner les ressources publiques.
- Participer activement aux réunions et rendre des comptes aux citoyens.
- Déclarer les avantages > 150 € liés au mandat.

Droits

- Indemnités et remboursement des frais.
- Protection sociale et juridique.
- Droit à la formation et garanties pour concilier mandat et vie professionnelle.
- Accès à un référent déontologue pour des conseils.

Le Conseil Municipal prend acte de la charte après lecture.

SÉANCE DU 24 MARS 2026

Sous la Présidence de Monsieur Alexandre GONÇALVES

MEMBRES PRESENTS :

Widloecher Hubert - Sittler Chantal - Fernandez Nicolas - Moré-Désiré Mélanie - Lachenal Stéphane, Adjoints
Helbert Bruno - Ohrel Chantal - Lux Carine - Nevers Gilles - Poix Michèle - Stéphane Mazars - Eyder Raphaël - Siegel
Bertrand - Hauquin Audrey - Pascual Thomas - Guthmann Emilie - Prampart Laura - Jacobs Juliette

1. DELIBERATION RELATIVE AUX DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal délègue au Maire, pour la durée du mandat, 29 compétences prévues par l'article L2122-22 du CGCT, afin de faciliter la gestion communale. Ces délégations couvrent notamment :

1. Gestion du domaine communal :
 - Affectation et délimitation des propriétés communales.
 - Aliénation de biens mobiliers (jusqu'à 4 600 €).
2. Finances et marchés publics :
 - Réalisation d'emprunts pour financer les investissements budgétaires.
 - Préparation, passation et exécution des marchés publics (et leurs avenants).
 - Lignes de trésorerie (plafond : 300 000 €/an).
3. Urbanisme et aménagement :
 - Exercice des droits de préemption (urbanisme, expropriation).
 - Signature de conventions d'aménagement (ZAC, voirie, réseaux).
 - Dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme pour les biens municipaux.
4. Contentieux et assurances :
 - Actions en justice (demande et défense) devant toutes les juridictions.
 - Règlement des sinistres (jusqu'à 10 000 €/accident pour les véhicules municipaux).
 - Contrats d'assurance et acceptation des indemnités.
5. Divers :
 - Dons et legs (sans conditions ni charges).
 - Participation du public par voie électronique (environnement).
 - Admission en non-valeur des créances irrécouvrables (< 200 €).

Conditions :

- Le Maire rend compte de l'exercice de ces délégations à chaque réunion obligatoire du Conseil.
- Le Conseil peut mettre fin à tout moment à ces délégations.

Voté à l'unanimité.

2. INDEMNITES DE FONCTIONS AUX ADJOINTS AUX MAIRES

Le Conseil Municipal, conformément aux articles L2123-20 et suivants du CGCT et à l'arrêté municipal du 24 mars 2026, fixe les indemnités des adjoints au Maire pour l'exercice effectif de leurs fonctions, à compter du 20 mars 2026.

Montants des indemnités (pour une commune de 1 816 habitants) :

- 4 premiers adjoints : 21,38 % de l'indice brut majoré (1 027).
- 5^e adjoint : 10,69 % de cet indice.

Voté à l'unanimité.

3. INDEMNITES DE FONCTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

Le Conseil Municipal, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et à sa délibération du jour, fixe les indemnités des conseillers municipaux délégués, dans la limite des taux maxima légaux et de l'enveloppe budgétaire allouée au Maire et aux adjoints.

À compter du 20 mars 2026, les conseillers municipaux délégués suivants perçoivent une indemnité de fonction :

- M. Bruno Helbert : 5,34 % de l'indice brut majoré.
- Mme Michèle Poix : 5,34 % de l'indice brut majoré.

Voté à l'unanimité.

4. FIXATION DU NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Le Conseil Municipal fixe, conformément à l'article R123-7 du Code de l'action sociale et des familles, la composition du Conseil d'administration du CCAS :

- 10 membres
- 5 membres désignés par le Conseil Municipal en son sein
- 5 membres désignés par le Maire

Le Maire est président du Conseil d'administration.

Voté à l'unanimité.

SÉANCE DU 15 AVRIL 2026

Sous la Présidence de Monsieur Alexandre GONÇALVES

MEMBRES PRESENTS :

Widloecher Hubert - Sittler Chantal - Fernandez Nicolas - Moré-Désiré Mélanie - Lachenal Stéphane, Adjoints
Helbert Bruno - Lux Carine - Nevers Gilles - Poix Michèle - Mazars Stéphane - Eyder Raphaël - Siegel Bertrand - Hauquin
Audrey - Pascual Thomas - Guthmann Emilie - Prampart Laura - Jacobs Juliette

MEMBRES ABSENTS EXCUSEES : Ohrel Chantal

1. FINANCES – VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Le Conseil Municipal examine le compte financier unique 2025 et après en avoir délibéré, hors de la présence de Monsieur le Maire, vote le compte suivant :

BUDGET COMMUNAL

Fonctionnement

Dépenses 1 255 102.34€	Recettes 1 580 340.87 €
Excédent : 325 238.53 €	
Résultat antérieur reporté : 323 141.09 €	
Excédent de clôture : 648 379.62 €	

Investissement

Dépenses 516 126.58€	Recettes 543 648.70 €
Besoin de financement : 544 446.31 €	
Excédent global : 103 933.31€	

BUDGET FORET

Fonctionnement

Dépenses 65 740.96 €	Recettes 52 280.64 €
Déficit de clôture : 3 549.86 €	

BUDGET RESTAURANT

Fonctionnement

Dépenses 7 71.46 €	Recettes 10 520.64 €
Excédent de clôture : 3 766.29 €	

Investissement

Dépenses 9 950.94 €	Recettes 28 454.88€
Besoin de financement : 9 950.94 €	
Excédent global : 3 294.53€	

POUR : Widloecher - Sittler - Fernandez - Moré-Désiré - Lachenal - Helbert - Lux – Nevers Poix - Mazars - Eyder - Siegel - Hauquin - Pascual - Guthmann - Prampart - Jacobs - Ohrel

Ne prend pas part au vote : Gonçalves

2. AFFECTATION DES RÉSULTATS DES BUDGETS 2025 AUX DIFFÉRENTS BUDGETS 2026

Il est proposé au Conseil Municipal après avoir voté le compte financier unique de valider les affectations des résultats 2024 aux budgets 2025.

BUDGET COMMUNAL

Résultat de fonctionnement 648 379.62 €
Besoin de financement investissement 544 446.31 €
Excédent à reporter 103 933.31€

BUDGET FORET

Excédent de fonctionnement 13 460.32 €
Résultat de fonctionnement reporté 9 910.46 €
Déficit à reporter 3 549.86 €

BUDGET RESTAURANT

Résultat de fonctionnement 13 245.47 €
Déficit d'investissement 9 950.94 €
Excédent à reporter 3 294.53 €

Voté à l'unanimité

3. VOTE DES TAUX DE LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE POUR L'ANNÉE 2026

Le Conseil Municipal, après débat en commission des finances (7 avril 2026), fixe les taux des taxes locales pour 2026 comme suit :

- Taxe d'habitation (propriétés bâties) : 24,03 %
- Taxe foncière (propriétés bâties) : 26,55 %
- Taxe foncière (propriétés non bâties) : 103,92 %
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 23,48 %

Le Maire est autorisé à signer les documents nécessaires pour appliquer ces taux.

Voté à l'unanimité

4. BUDGET PRIMITIF 2025

Le budget d'une commune est un acte de prévision et d'autorisation des recettes et des dépenses. Le premier budget voté dans l'année est appelé budget primitif. Celui-ci porte sur l'entièreté d'un exercice budgétaire (une année civile). Il s'agit donc d'un budget prévisionnel, qui nécessite d'être adapté en cours d'année. Le conseil municipal vote alors des décisions modificatives.

Le Conseil Municipal, après débat en commission des finances (7 avril 2026), approuve le budget primitif comme suit :

BUDGET RESTAURANT

13 794,53 € en dépenses et recettes de fonctionnement
18 450,94 € en dépenses et recettes d'investissement

BUDGET FORET

108 500,00 € en dépenses et recettes de fonctionnement

BUDGET COMMUNE

1 778 405,31 € en dépenses et recettes de fonctionnement
1 271 063,31 € en dépenses et recettes d'investissement

Voté à l'unanimité

5. COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) – DELIBERATION FIXANT LA LISTE DES NOMS EN VUE DE LA NOMINATION DES MEMBRES

La commission communale des impôts directs est composée de :

- 7 membres : le Maire comme président, et 6 commissaires (et leurs suppléants).
- Les commissaires sont désignés par le directeur départemental des finances publiques à partir d'une liste de contribuables (en nombre double) établie par le Conseil Municipal, en veillant à une représentation équitable entre :
 - Contribuables à la taxe foncière,
 - Contribuables à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires,
 - Contribuables à la cotisation foncière des entreprises.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

La nomination de 12 titulaires : Widloecher Hubert - Sittler Chantal - Lachenal Stéphane - Nevers Gilles - Poix Michèle - Mazars Stéphane- Siegel Bertrand - Jacobs Juliette - Ohrel Chantal – Ohnimus Pascal – Valnet Aline – Pernet Olivier

La nomination de 12 suppléants : Fernandez Nicolas - Moré-Désiré Mélanie - Helbert Bruno - Lux Carine - Eyder Raphaël - Hauquin Audrey - Pascual Thomas - Guthmann Emilie - Prampart Laura – Troesch Claude – Krautle Isabelle – Schneider Albert

Voté à l'unanimité.

6. ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) est un organe essentiel pour assurer transparence et égalité dans l'attribution des marchés publics.

Le Conseil Municipal doit :

- Constituer la CAO pour la durée du mandat municipal.
- Élire ses membres (et leurs suppléants, en nombre égal) à bulletin secret, sauf si :
 - Une seule candidature est déposée pour chaque poste,
 - Une seule liste est présentée après appel à candidatures.
 - Dans ces cas, les nominations sont immédiates (dans l'ordre de la liste) et lues par le Maire.

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Widloecher Hubert	Ohrel Chantal
Lachenal Stéphane	Mazars Stéphane
Hauquin Audrey	Moré-Désiré Mélanie

Voté à l'unanimité

5. COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) – DELIBERATION FIXANT LA LISTE DES NOMS EN VUE DE LA NOMINATION DES MEMBRES

Conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, le Conseil Municipal crée un poste permanent d'attaché territorial à temps complet pour les fonctions de secrétaire générale, avec effet au 1^{er} mai 2026.

Voté à l'unanimité

6. RENOUELEMENT DES LOCATIONS DES TERRAINS AGRICOLES COMMUNAUX

Le Conseil Municipal renouvelle les baux pour une durée de 9 ans (du 2 janvier 2026 au 1^{er} janvier 2035) afin de :

- Maintenir l'activité agricole locale,
- Valoriser le foncier communal,
- Assurer l'entretien des terrains.

Locataires et superficies :

- M. Maurice Reyser : 4 ha 22 a 36
- M. Didier Bock : 2 ha 16 a
- EARL Siegel Frédéric : 5 ha 59 a 68

Décision :

- Prix de location : 1,42 €/are (indexé sur l'indice national de fermage, révisé annuellement).

Voté à l'unanimité

 Collecte des ordures ménagères

 Collecte sélective plastiques, papiers/cartons

 Jour férié = collecte décalée

JANVIER

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
29	30	31	1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

FÉVRIER

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	

MARS

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

AVRIL

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
			1	2	3	4
 5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

MAI

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
 25	26	27	28	29	30	31

JUIN

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

Nouveau rythme de collecte

JUILLET

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

AOÛT

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

SEPTEMBRE

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

OCTOBRE

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

NOVEMBRE

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

DÉCEMBRE

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31	1	2	3
4	5	6	7	8	9	10



Recevez votre STILL Info par courriel

Vous préférez recevoir votre magazine de manière virtuelle ?

C'est avec plaisir que nous vous l'enverrons ! Écrivez dès à présent un courriel à **accueil@mairiedestill.fr** ou téléphonez à la mairie : nous vous ferons parvenir les prochains STILL Info par voie électronique uniquement.



Directeur de la publication

Alexandre Gonçalves, Maire de Still

Comité de relecture

Cathy Schneider, Camille Flicker.

Réalisation

Michèle Poix, Alexandre Gonçalves, Nicolas Fernandez, Bruno Helbert.

Participation à ce numéro

Chantal Sittler, Maurice Boehler, Geneviève Simon-Thielen, Mélanie Moré-Désiré, École Maternelle.

Impression et façonnage

Commune de Still

Les illustrations et photos, sauf indications contraires, sont communales ou issues de la base de données du logiciel de mise en page.

La reproduction des textes et illustrations, même partielle et quel que soit le procédé utilisé, est soumise à autorisation.



Commune de STILL
36 Grand Rue



03 88 50 00 33



accueil@mairiedestill.fr

Suivez nous :



commune de Still



commune de Still



www.still-info.fr